

Monsieur Christophe LAMACHE

1 rue du Chalet/ 1 rue de l'église

16560 Aussac-Vadalle

Monsieur Gérard LIOT

Maire de la commune d'Aussac-Vadalle

Aussac, le 24 mai 2025.

Objet : Demande de maintien d'un accès à ma cour – Rue de l'Église

Monsieur le Maire,

Par la présente, je me permets de vous interpellier officiellement concernant la récente mesure de piétonnisation de la rue de l'Église, dans laquelle se situe l'accès à ma cour au 1 rue de l'église.

Si je comprends que cette mesure s'inscrit dans une politique d'apaisement de la circulation et de sécurisation des piétons, je souhaite attirer votre attention sur les conséquences directes de cette décision, à savoir l'impossibilité d'accéder à ma propriété par véhicule.

À ce jour, il m'est déjà possible de faire stationner un véhicule de petit gabarit (type Smart ou Fiat 500) sur mon terrain, via un portail d'une largeur de 2,05 mètres. Je travaille actuellement avec un cabinet d'architecte pour adapter la cour intérieure afin d'y aménager une place de stationnement pour un véhicule plus grand (type berline).

Ces travaux n'ont pas encore débuté. En l'état actuel de la réglementation, et sans garantie d'accès motorisé, lancer ces travaux constituerait une prise de risque juridique et financière manifeste, voire un contournement du droit applicable.

Par ailleurs, je tiens à signaler que les livraisons de fioul pour le chauffage de mon logement s'effectuent également par la rue de l'Église, et nécessitent le passage d'un petit camion-citerne jusqu'à l'entrée de ma cour.

Il est important de préciser qu'il ne saurait être question de limiter cet accès à un dispositif reposant sur une clé disponible uniquement en mairie. Une telle solution contraindrait l'accès par véhicule aux seuls horaires d'ouverture des services municipaux, ce qui serait manifestement inadapté à l'usage légitime et privé de ma propriété.

Cette situation soulève plusieurs points juridiques :

- Le maire dispose effectivement, en vertu de l'article L2213-2 du Code général des collectivités territoriales, du pouvoir de réglementer la circulation pour des raisons de sécurité, tranquillité ou salubrité publique.
- Toutefois, ces mesures doivent respecter le principe de proportionnalité et ne peuvent porter atteinte au droit de propriété, ni empêcher de manière totale et définitive l'accès à une propriété privée.



51P1470014M0000110206

- Le Conseil d'État, dans son arrêt n°310846 du 13 mai 2009 (Commune de Gagny), rappelle expressément que :

« Le maire ne saurait, sans méconnaître le droit de propriété et le droit d'accès à celle-ci, interdire totalement aux riverains l'accès à leur propriété par un véhicule. »

En l'état, l'absence de dispositif permettant aux riverains de conserver un accès motorisé raisonnable constitue une atteinte injustifiée à mes droits.

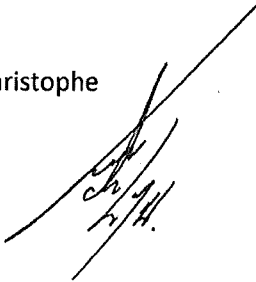
Je sollicite donc la mise en place d'un aménagement permettant aux résidents concernés d'accéder à leur propriété en véhicule, par exemple via un système de plots amovibles par badge avec une autorisation spécifique, afin de garantir un équilibre entre les objectifs de tranquillité publique et les droits des riverains.

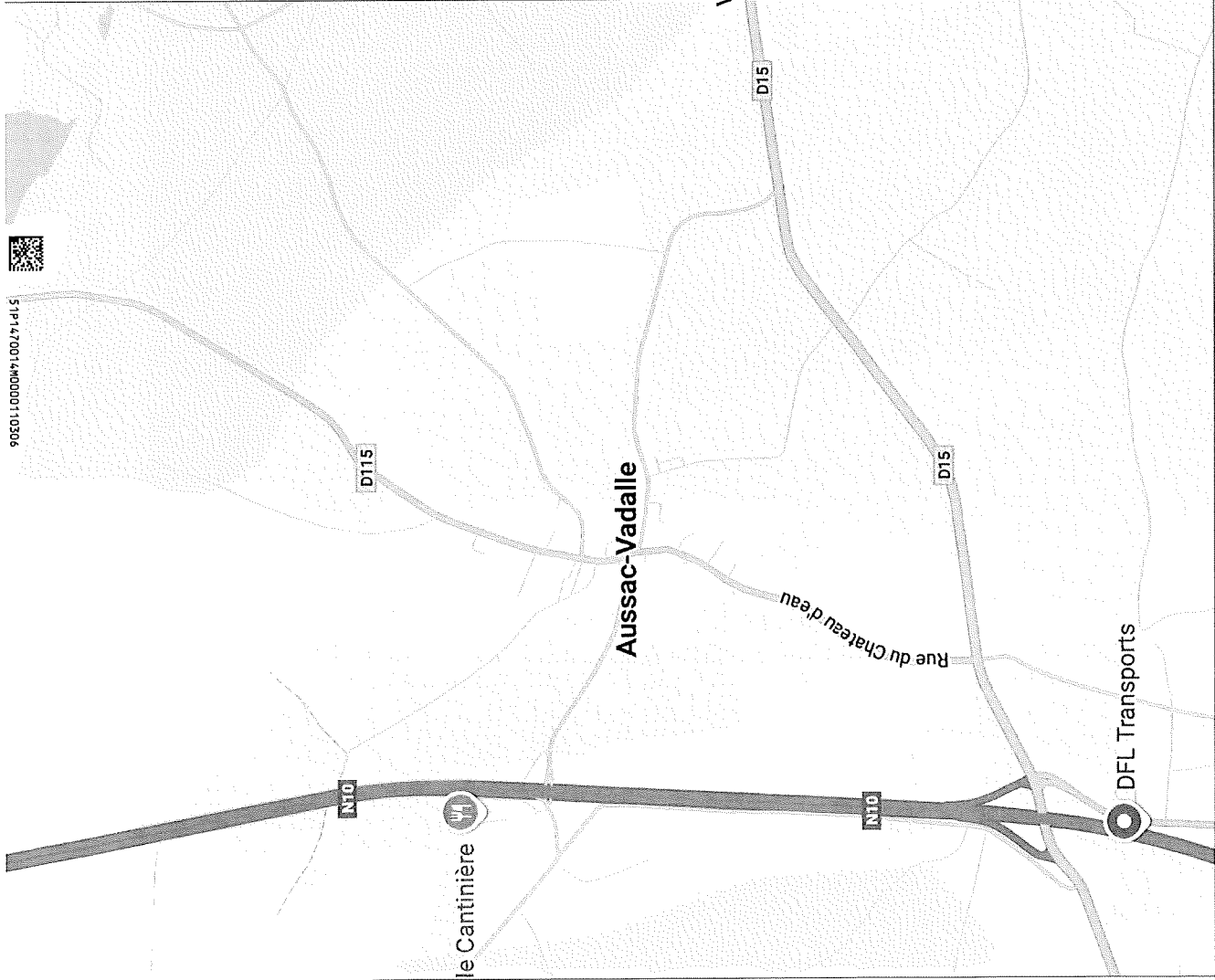
Vous trouverez ci-joint le projet de transformation de l'espace. Je précise qu'il a débuté par la pose d'une borne électrique de recharge en début d'année. Le dossier est mené par le cabinet « CONCEPTION NEXUS » dont vous trouverez les coordonnées sur une copie des documents joints.

Dans l'attente de votre retour, je reste naturellement à votre disposition pour toute précision ou échange.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Lamache Christophe

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ch. Lamache', written over a diagonal line.

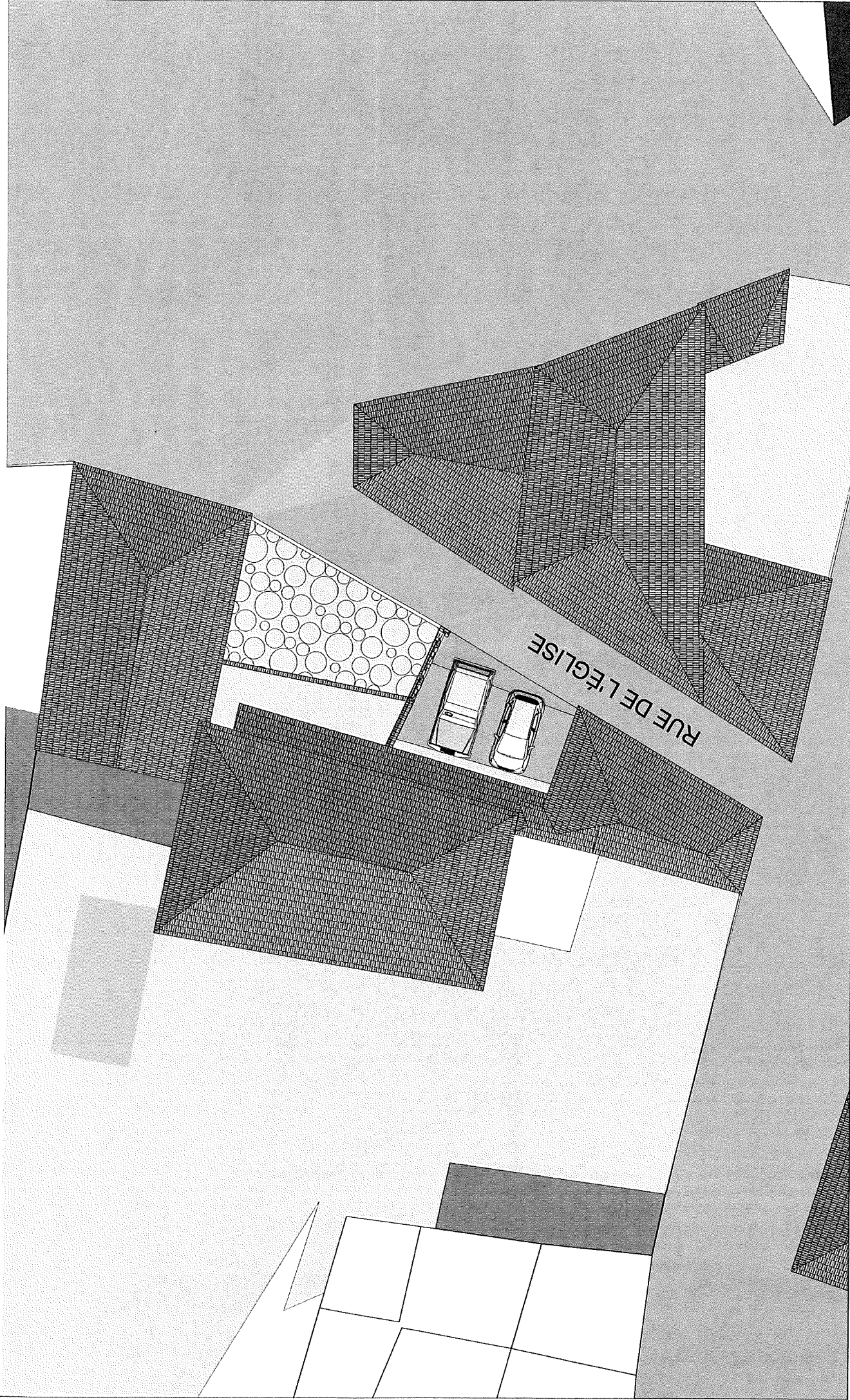


M ET MADAME LAMACHE

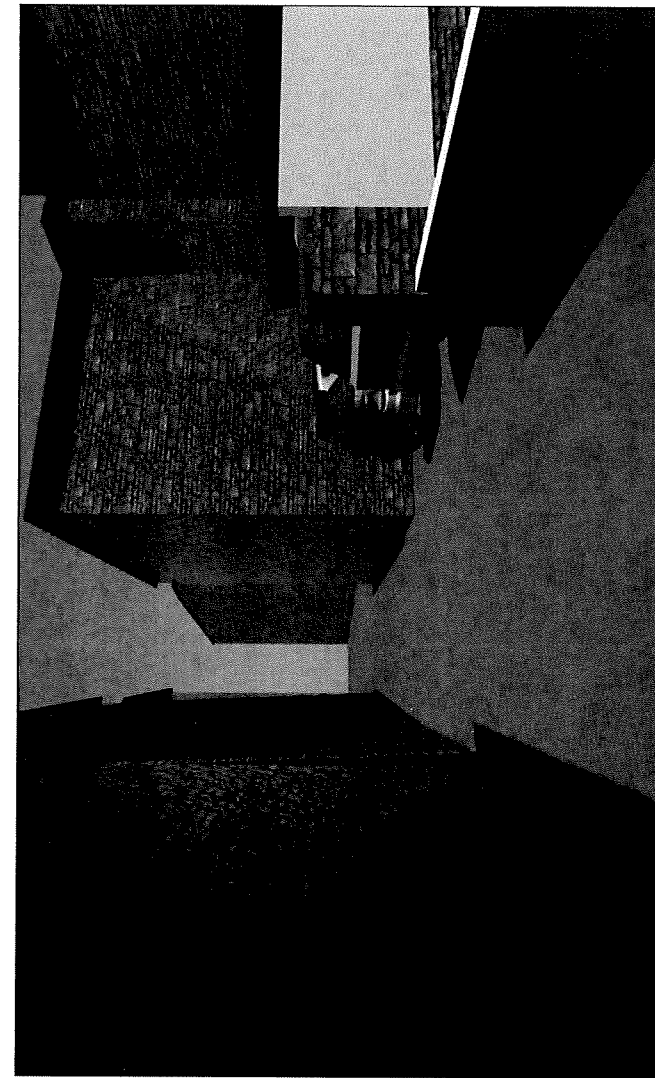
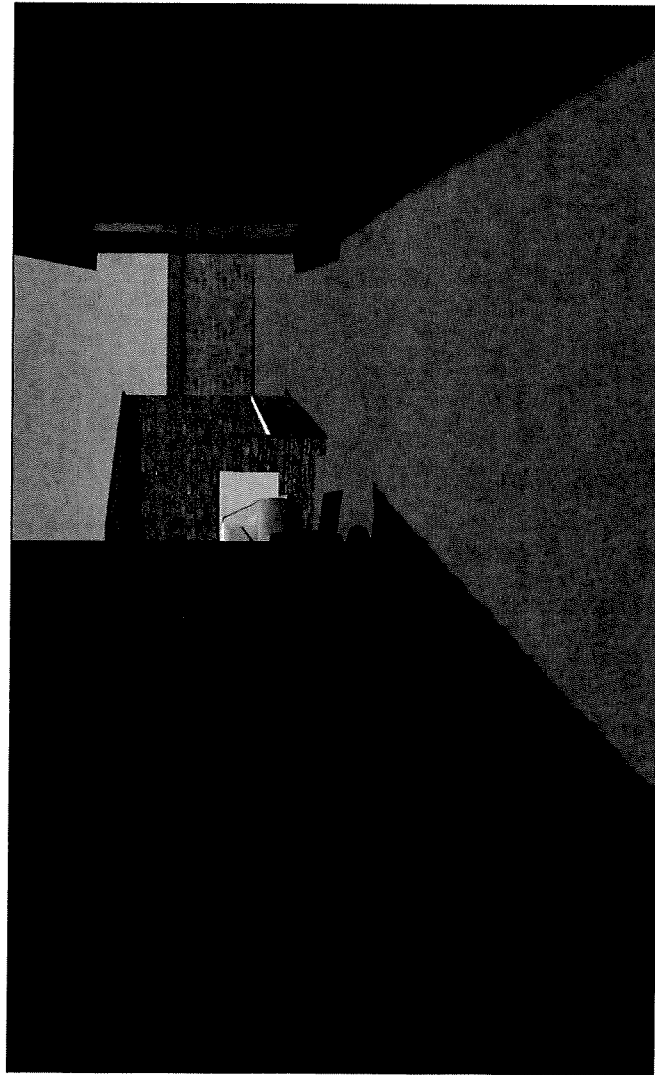
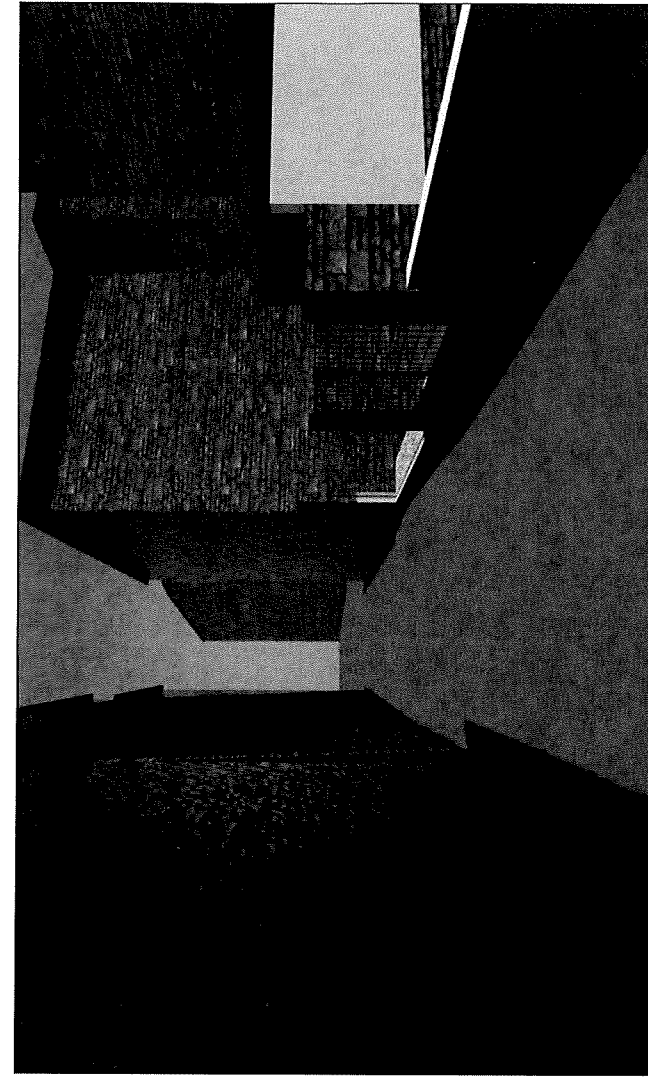
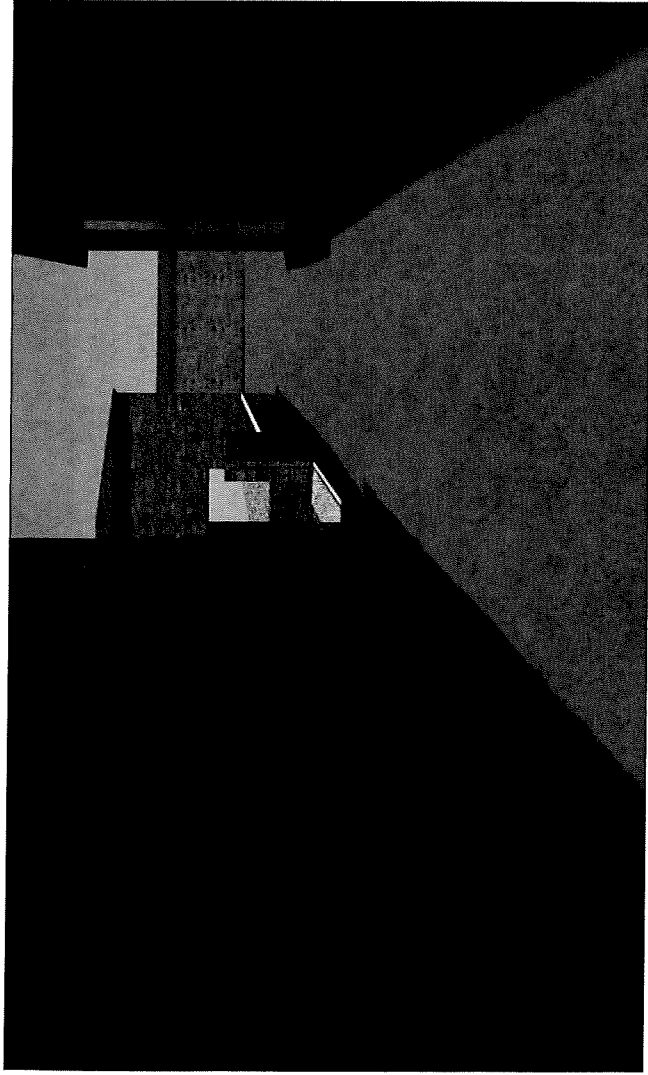
1 RUE DE L'ÉGLISE, 16560 AUSSAC-VALLADE

Parcelles n°: 1462

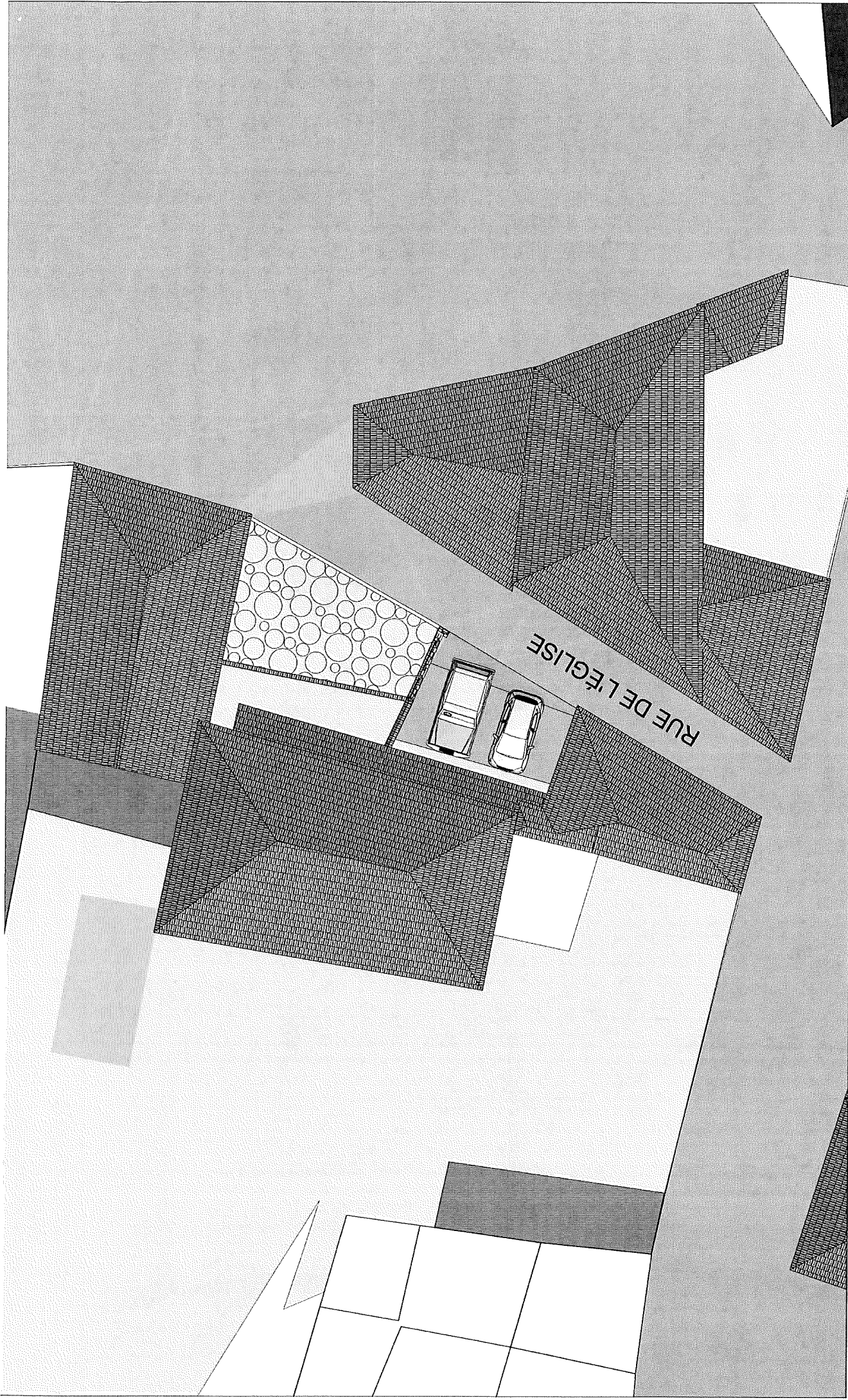
ARCHITECTE	CONCEPTION NEXUS RÉMI GALINAT 75 rue Bourges, 33400 Talence rgalinat@architecte@gmail.com _ 0670447812			MAÎTRISE D'OUVRAGE M ET MADAME LAMACHE 1 RUE DE L'ÉGLISE 16560 AUSSAC-VALLADE	PROJET TRANSFORMATION JARDIN EN PARKING	DESIGNATION DU DOCUMENT PLAN DE SITUATION	PHASE	ESQ	COFFRE 1:500	01.1
							DATE	25/05/2025		
							AFFAIRE	11		
							FORMAT DOCUMENT	A3		



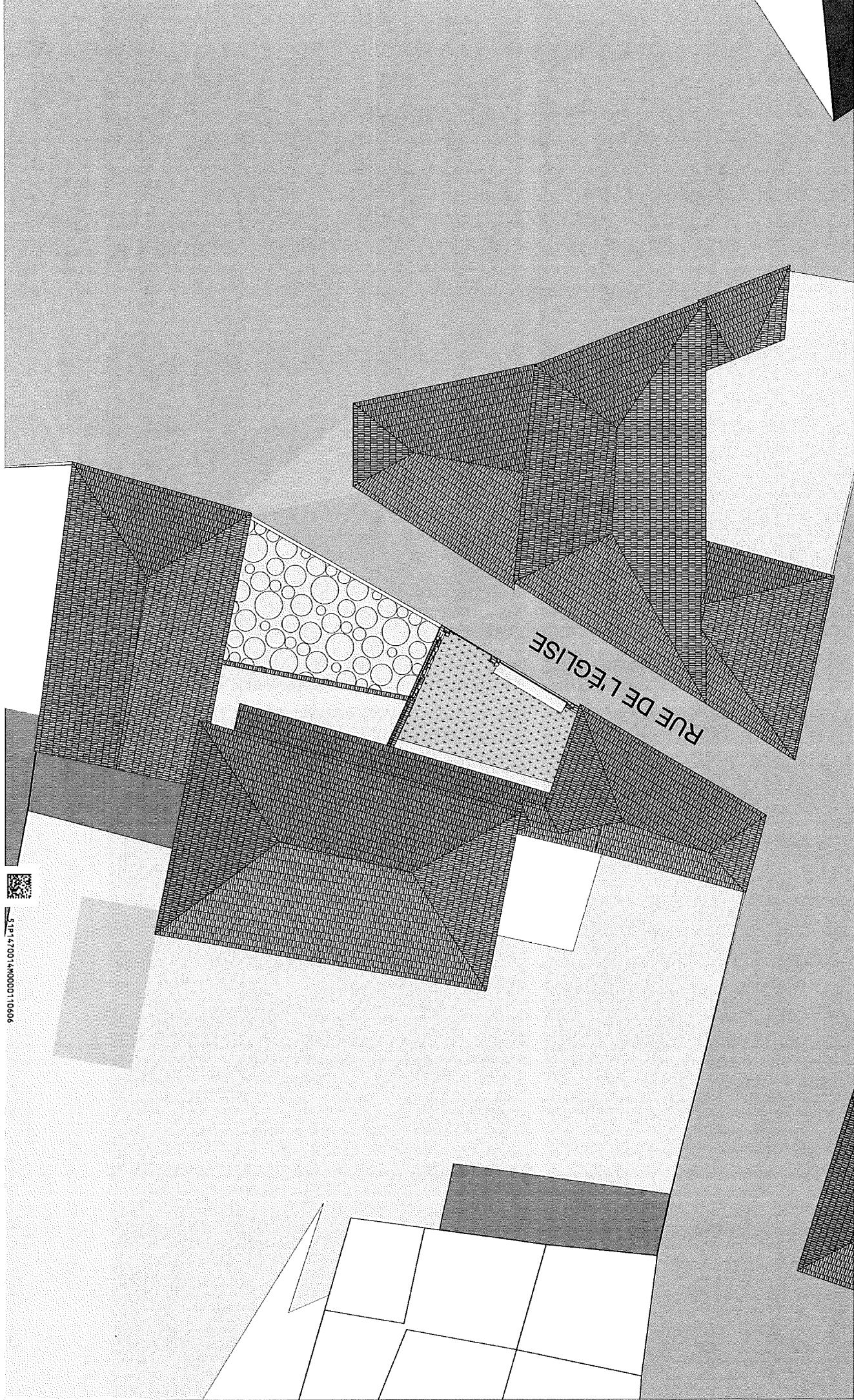
ARCHITECTE	CONCEPTION NEXUS RÉMI GALINAT 75 rue Bourges, 33400 Talence rgalinat@architecte@gmail.com _ 0670447812	AUTEUR DU PROJET M ET MADAME LAMACHE 1 RUE DE L'ÉGLISE 16560 AUSSAC-VALLADE	PROJET TRANSFORMATION JARDIN EN PARKING	DESIGNATION DU DOCUMENT PLAN MASSE PROJET	PHASE:	ESQ	ECHELLE:	1:150	01.3
					APPAREIL:	11	DATE:	25/05/2025	
					FORMAT DOCUMENT:			A3	



ARCHITECTE	CONCEPTION NEXUS RÉMI GALINAT 75 rue Bourgès, 33400 Talence rgalinat@architecte@gmail.com _ 0670447812
MATRICE POUR L'ESQUISSE	M ET MADAME LAMACHE 1 RUE DE L'ÉGLISE 16560 AUSSAC-VALLADE
PROJET	TRANSFORMATION JARDIN EN PARKING
DÉNOMINATION DU DOCUMENT	VUE 3D
PHASE	ESQ
ECHELLE	1:1
AFFAIRE:	11
DATE:	
FORMAT DOCUMENT	A3
01.4	



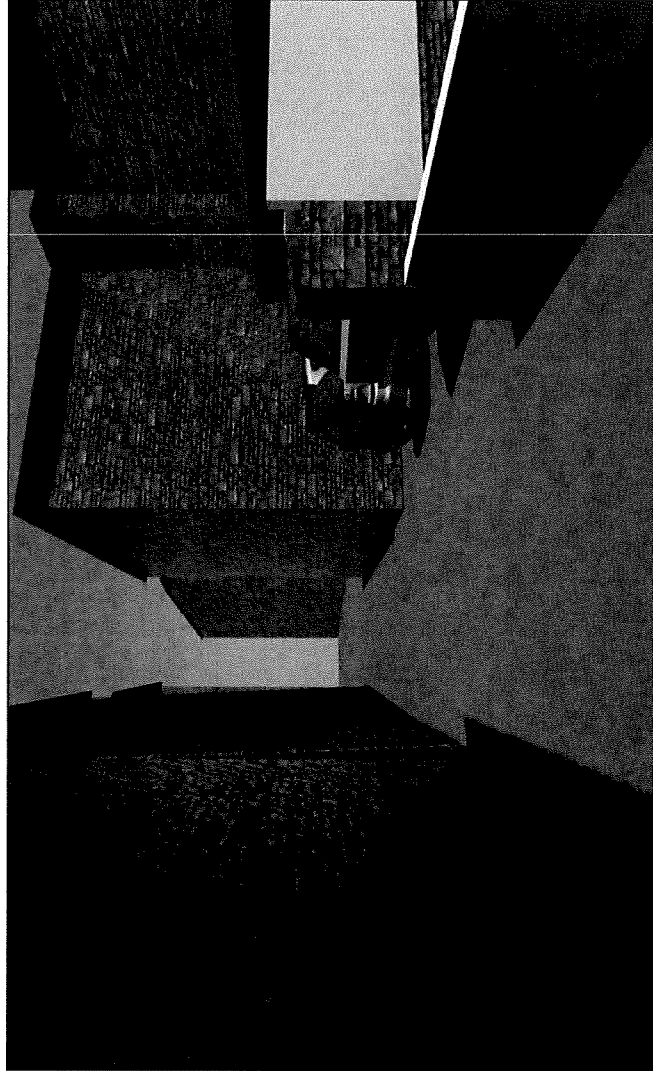
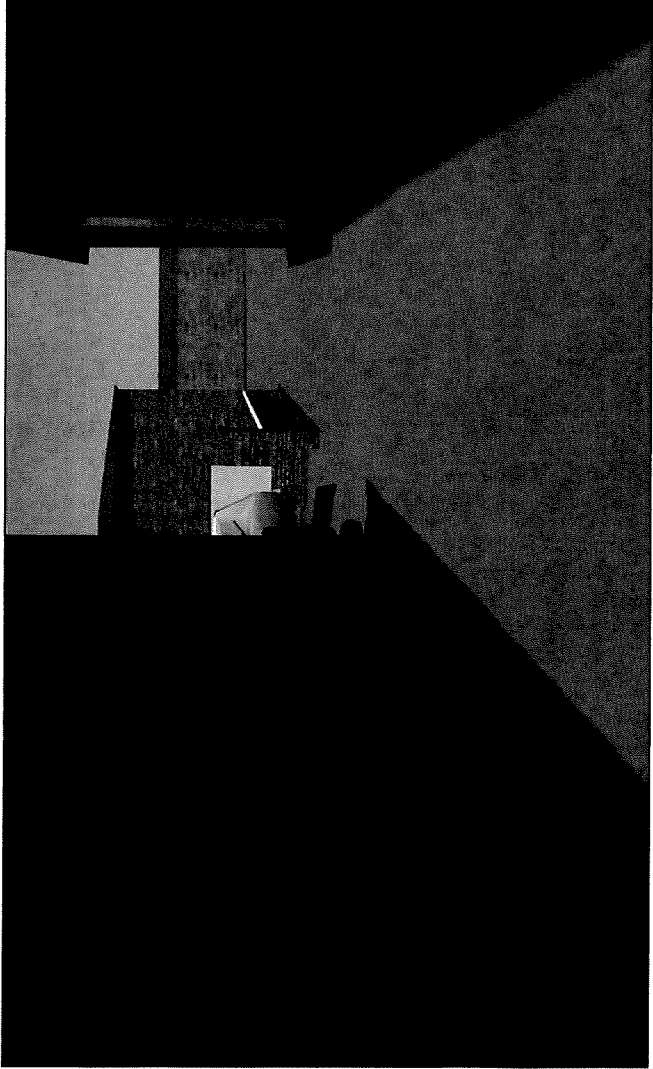
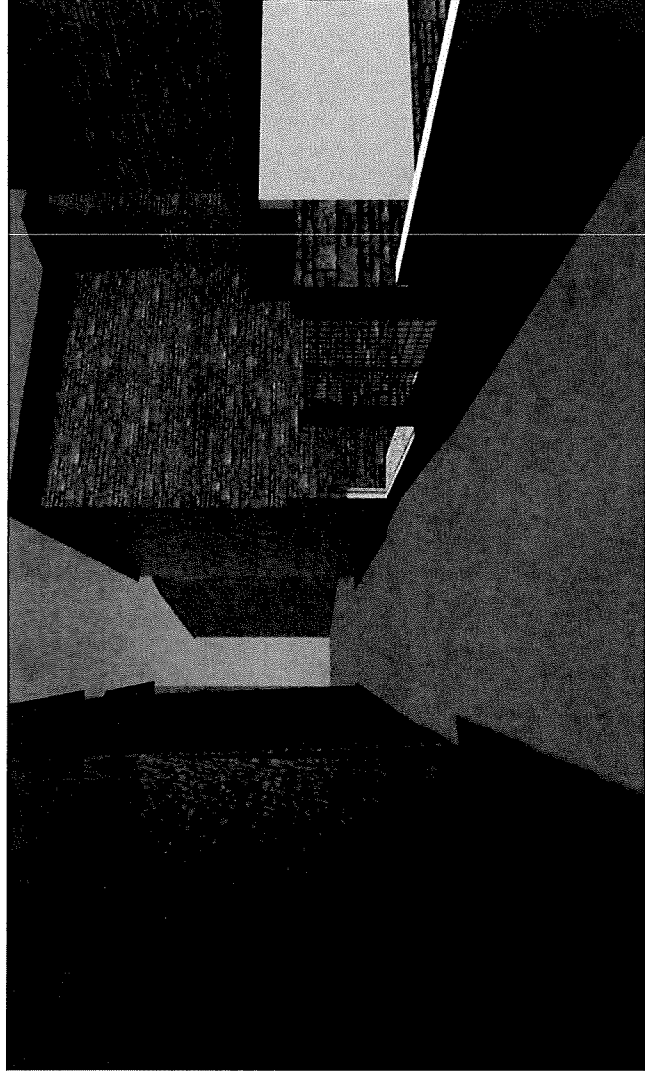
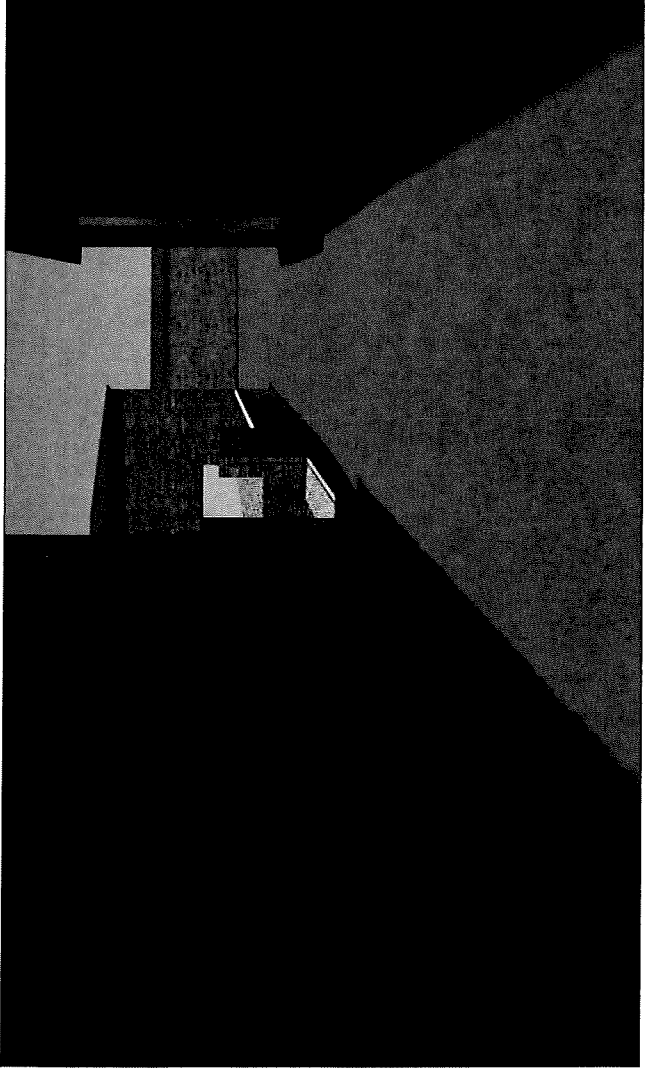
ARCHITECTE	CONCEPTION NEXUS RÉMI GALINAT 75 rue Bourges, 33400 Talence rgalinat@architecte@gmail.com _ 0670447812	MAÎTRISE D'OUVRAGE M ET MADAME LAMACHE 1 RUE DE L'ÉGLISE 16560 AUSSAC-VALLADE	PROJET TRANSFORMATION JARDIN EN PARKING	DESIGNATION DU DOCUMENT PLAN MASSE PROJET	PHASE:	ESQ	ECHELLE: 1:150			
					AFSAIRE:	11		DATE:	25/05/2025	
								FORMAT DOCUMENT	A3	01.3



9090110000M+1.00L+1.415



ARCHITECTE	CONCEPTION NEXUS	RÉMI GALINAT	75 rue Bourguès, 33400 Talence	rgalinat@architecte@gmail.com	_ 0670447812	MATRISE D'OUVRAGE	M ET MADAME LAMACHE	1 RUE DE L'ÉGLISE	16560 AUSSAC-VALLADE	PROJET	TRANSFORMATION JARDIN EN PARKING	DESIGNATION DU DOCUMENT	PLAN MASSE EXISTANT	PHASE:	ESQ	ECHELLE:	1:150	01.2
														AFPAIRE:	11	DATE:	25/05/2025	
														FORMAT DOCUMENT			A3	



ARCHITECTE

CONCEPTION NEXUS

RÉMI GALINAT
75 rue Bourguès, 33400 Talence
rgalinat@architecte@gmail.com _ 0670447812

MAÎTRE D'OUVRAGE

M ET MADAME LAMACHE

1 RUE DE L'ÉGLISE
16560 AUSSAC-VALLADE

PROJET

**TRANSFORMATION
JARDIN EN PARKING**

DÉSIGNATION DU DOCUMENT

VUE 3D

PHASE:

ESQ

ÉCHELLE

1:1

DATE:

11

FORMAT DOCUMENT

A3

01.4

25/05/2025